

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE COLMAR

Nombre des membres du
Conseil Municipal

| | |
|----------------|----|
| Elus : | 15 |
| En fonction : | 15 |
| Présents : | 11 |
| Procurations : | 3 |
| Excusés : | 3 |
| Absents : | 1 |

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture
068 716891571-20241010-JEBCM101024PV-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

COMMUNE DE JEBSHEIM



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 OCTOBRE 2024 A 20H00

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 du mois d'octobre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de JEBSHEIM se sont réunis en séance ordinaire dans la salle Saint Martin sur invitation qui leur a été adressée le 04 octobre 2024 par le Maire, conformément aux articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents

- Madame BAÏNA Caroline
- Monsieur DELEPLANCQUE Guillaume
- Monsieur HABERKORN Raymond
- Madame HÄSSIG Diane
- Monsieur HENNY Joël
- Monsieur HUGLIN Michel
- Monsieur HUSSER Henri
- Monsieur KLOEPFER Jean-Claude
- Madame OBERLIN Elise
- Monsieur PEROTIN Stéphane
- Madame RITZENTHALER Laurence

Étaient excusés et ont donné procuration

- Madame HUG Régine donne procuration à madame RITZENTHALER Laurence
- Madame PELLETIER Virginie donne procuration à madame HÄSSIG Diane
- Monsieur RIVET Pascal donne procuration à monsieur HENNY Joël

Étaient excusés sans donner procuration

./.

Etaient absents non excusés

Madame NEU Suzel

Secrétaire de séance désigné

Monsieur PEROTIN Stéphane

Secrétaire de séance auxiliaire désignée
Madame KEMPF Dominique, Secrétaire de Mairie

Accusé de réception en préfecture
068-216801571-20241010-JEBCM101024PV-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

A l'ouverture de la séance, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et constate la présence de 11 conseillers et 3 procurations soit 14 conseillers présents ou représentés sur 15.

Ouverture de séance

1. Désignation d'un-une secrétaire de séance
2. Approbation de la séance du 12 septembre 2024

3. Communications

- 3.1. Sortie élus- agents du 14/09/2024
- 3.2. SCoT – réunion du comité syndical du 17/09/2024
- 3.3. Colmar Agglomération
 - 3.3.1. Réunion Plan Herbe du 18/09/2024
 - 3.3.2. Bureau - réunion du 19/09/2024
 - 3.3.3. Conseil Communautaire – réunion du 03/10/2024
- 3.4. Associations locales : Réunion de concertation du 20/09/2024
- 3.5. Pôle Ried Brun – réunion du comité syndical du 24/09/2024
- 3.6. Fête de la Saint Michel – Aéroport Colmar du 29/09/2024
- 3.7. TeA (ex-syndicat d'électricité) – Visite de la centrale de FESSENHEIM

Fonctionnement des assemblées

4. Projet déplacement CAV rue du Stade – réunion ALTEMA du 03/10/2024
5. Libération – Préparation du 80^{ème} anniversaire
 - 5.1. Libération – réunion préparatoire 80^{ème} anniversaire du 24/09/2024
 - 5.2. Défilé de la Liberté – réunion préparatoire du 28/09/2024
6. Journée Citoyenne du 05/10/2024 – Bilan
7. DSP Périscolaire
 - 7.1. Composition DSP : précision
 - 7.2. Avenant N°1 relatif à la notion de laïcité
8. Cimetière communal : Révision du Règlement Intérieur
9. Organisation de la Fête des Séniors
10. Organisation de la St Nicolas

Affaires budgétaires

Accusé de réception en préfecture
068-216801571-20241010-JEBCM101024PV-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

11. Travaux FRJM – Avenants signés dans le cadre des délégations du maire

- 11.1. LOT N°03 - Avenant N°1 Etanchéité Zinguerie Bardage Société GALOPIN
- 11.2. LOT N°04 - Avenant N°1 Menuiserie extérieure aluminium serrurerie Société KLEINHENNY
- 11.3. LOT N°05 – Avenant N°1 Plâtrerie faux plafond Société BUECHER
- 11.4. LOT N°10 - Avenant N°1 Chauffage ventilation sanitaire Société LIEBERMANN
- 11.5. LOT N°12 – Avenant N°3 Terrassement VRD aménagements extérieurs Société TP SCHMITT

12. Travaux FRJM – Avenants à approuver

- 12.1. Maîtrise d'œuvre - Avenant N°2 Cabinet BLEU CUBE
- 12.2 LOT N°07 – Avenant N°1 Menuiserie bois-Signalétique Société FLEITH
- 12.3. LOT N°08 - Avenant N°1 Peinture Société MSP
- 12.4. LOT N°11 – Avenant N°1 Electricité Société EXHELIA

13. Grilles tarifaires

- 13.1. Révision générale 2024
- 13.2. Fixation horaire activité « KRAV MAGA »
- 13.3. Compteurs salle Saint Martin - Fixation montant fluides
- 13.4. Salon du Beaujolais Nouveau : Tarif de location à définir
- 13.5. Exposition Canari Club : Tarif de location à confirmer

14. Associations locales – Subventions 2024 - Attributions définitives

15. SPA Colmar et Environs - Subvention 2024

Urbanisme

16. Encours actes d'urbanisme du 13/09 au 05/10/2024 inclus

Infos et divers

17. Agenda prévisionnel des réunions

- 17.1. SIS 68 – Rencontre Capitaine RAPIOR le vendredi 11/10/2024
- 17.2. Conseil d'Ecole le mardi 15/10/2024 à 18h00 – salle Lutz
- 17.3. Commission communications le mardi 22/10/2024 à 18h30 – mairie
- 17.4. Plan de stationnement – marquage rue du Stade
- 17.5. Réunion CM en NOVEMBRE (date à définir)

1. DESIGNATION D'UN-UNE SECRETAIRE DE SEANCE - 81/2024

Conformément à l'article L2121-15 créé par la Loi 96-142 1996-02-21 du 24 février 1996, le conseil municipal nomme, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Le secrétaire de séance est désigné par le conseil municipal en son sein.

Le conseil municipal peut désigner un secrétaire auxiliaire, qui est en général, l'agent chargé de l'administration (Secrétaire de Mairie).

En vertu de ces dispositions, Monsieur le maire explique que le rôle du secrétaire de séance est de relire le Procès-Verbal tel qu'il est écrit par le secrétariat, donner ses observations pour validation par le Maire.

Pour mémoire : madame Elise OBERLIN a été désignée lors de la séance du 12 septembre dernier.

Monsieur Stéphane PEROTIN propose sa candidature.

**VU les articles L.2121-15 et L.2121-21 du code général des collectivités territoriales ;
ENTENDU les explications du maire ;**

Le Conseil Municipal

- 1. désigne Monsieur Stéphane PEROTIN en qualité de secrétaire de séance.**
- 2. désigne Madame Dominique KEMPF, Secrétaire de Mairie, en qualité de secrétaire auxiliaire.**

2. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024 – 82/2024

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal du 12 septembre 2024 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil, en document préparatoire à la présente réunion, par voie électronique.

Le délai pour les observations était fixé au lundi 07 octobre 2024.

Le procès-verbal du 12 septembre 2024 est soumis à approbation.

**Aucune observation n'ayant été formulée à ce jour,
le procès-verbal du 12 septembre 2024 est approuvé.**

3. COMMUNICATIONS – 83/2024

3.1. Sortie élus- agents du 14/09/2024

Ce point est présenté par madame l'adjointe au maire Laurence RITZENTHALER.

La rencontre annuelle « élus-agents » s'est déroulée à EPFIG, le samedi 14 septembre dernier.

Il s'agissait d'une « sortie vendanges » au Domaine WOLFFER à EPFIG (67).

Accueil chaleureux et journée bien remplie.

Accusé de réception en préfecture
068-216801571-20241010-JEBCM101024PV-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

Matin : cueillette-vendanges avec déjeuner

Après-midi : visite du ban viticole et de la chaîne de transformation du raisin jusqu'à l'embouteillage avec petite randonnée jusqu'à la chapelle

Soirée : repas du vendangeur

Le principe d'une journée pédagogique sera à réitérer pour permettre au plus grand nombre de participants (élus-agents) d'être présents.

3.2. SCoT – réunion du comité syndical du 17/09/2024

Ce point est présenté par monsieur l'adjoint au maire Raymond HABERKORN.

Le comité syndical du SCoT s'est réuni le mardi 17 septembre dernier à 18h00 – Salle des familles à COLMAR.

*Les échanges et réflexions portaient sur la proposition d'organisation et de contenu du **PAS (Plan d'Aménagement Stratégique)**.*

Le maire de MUTTERSHOLTZ (67) 2 200 habitants, a présenté la démarche environnementale du village initiée depuis 20 ans telle que :

- *L'installation de panneaux photovoltaïques sur la plupart également des bâtiments publics ;*
- *Mise en place du mode BBC (école) ;*
- *Mise en place d'une microcentrale hydraulique ;*
- *L'instauration de la taxe sur les logements vacants ;*
- *La pérennisation des relations de biodiversité avec le monde agricole.*

A souligner : 70 à 80 entreprises existantes.

3.3. Réunions COLMAR AGGLOMERATION

Ces points sont présentés par monsieur le maire Joël HENNY

3.3.1. Réunion Plan Herbe du 18/09/2024

Le mercredi 18 septembre 2024 à 14h00 au siège de CA, s'est tenu un point de situation sur l'élaboration du plan herbe "Ried vivant", en collaboration avec les services des SDEA, Région Grand Est et PETR de Sélestat.

Il s'agit d'une réflexion pour réintroduire les prairies dans des lieux-dits tels que « Maison Rouge ».

Objectif souhaité : Remise en herbage d'environ 300 hectares pour retrouver « le Ried d'avant ».

3.3.2. Bureau - réunion du 19/09/2024

Le Bureau communautaire s'est réuni le jeudi 19 septembre à 18h00 – salle polyvalente d'WALBACH.

Points principaux : présentation de l'**EPFA (Etablissement Public Foncier d'Alsace)**, projet Plan Mobilité, inventaire des ZAE avec élaboration d'un nouveau schéma directeur, résiliation de la convention de partenariat économique CCARB, partenariat DDFIP pour valeurs locatives.

3.3.3. Conseil Communautaire – réunion du 03/10/2024

Le Conseil Communautaire s'est réuni le jeudi 03 octobre 2024 à 18h30 -Salle des familles à COLMAR.

La séance a été précédée par une intervention du pilote du réseau thématique EAU d'Alsace Nature, dans le cadre du projet de remise en navigation du Canal de Colmar.

Il s'agira de remettre l'axe FRIESENHEIM-ARTZENHEIM-COLMAR en mode tourisme fluvial ou passage des péniches.

La Région Grand Est projette un coût d'opération à 45 MK€ d'investissement pour le passage de 5 000 bateaux prévisionnel.

Colmar Agglomération s'engagerait à financer le projet à hauteur d'1,5 MK€.

3.4. Associations locales : Réunion de concertation du 20/09/2024

Ce point est présenté par madame l'adjointe au maire Laurence RITZENTHALER.

La réunion annuelle relative à l'occupation des salles communales s'est tenue le vendredi 20 septembre 2024 à 20h00 – salle Martin à JEBSHEIM.

L'agenda d'occupation 2024-2025 est conséquent (hors locations privatives ou par des particuliers).

Remarque : les salles communales sont bien occupées tout au long de l'année.

3.5. Pôle Ried Brun : réunion du comité syndical du 24/09/2024

Ce point est présenté par monsieur le maire Joël HENNY

Le comité syndical du Ried Brun s'est réuni le mardi 24 septembre 2024 à 18h30 dans la salle de réunion à MUNTZENHEIM.

Les principales décisions sont commentées par monsieur le maire.

Le syndicat reste en recherche d'un Directeur-trice Général-e des Services, le recrutement actuel ne donnant pas satisfaction compte-tenu du temps de travail proposé (17h30/35èmes).

Or, les candidats reçus ont brigué un contrat à temps complet au vu de la charge prévisionnelle de travail.

3.6. Fête de la Saint Michel – Aéroport Colmar du 29/09/2024

Ce point est présenté par monsieur le maire Joël HENNY

Accusé de réception en préfecture
068-216801571-20241010-JEBCM101024PV-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

La célébration de la Saint Michel a été célébrée le dimanche 29 septembre dernier par l'Amicale de Parachutistes de Colmar et environs, à l'aéroport de COLMAR-HOUSSEN en présence de messieurs le Préfet du Haut-Rhin Thierry QUEFFELEC, le Procureur de la République RICHERT et des élus locaux.

Belle présentation et échanges fructueux entre l'association et les élus.

3.7. TeA (ex-syndicat d'électricité) – Visite de la centrale de FESSENHEIM

Ce point est présenté par monsieur le maire Joël HENNY.

Le syndicat est chargé de réunir tous les ans la Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (CCPE).

Le thème de la séance est le "Post Fessenheim et réseaux de distribution".

Période du Pré démantèlement des infrastructures : 4 à 5 ans avec évacuation des fluides radioactifs.

Durée prévisionnelle du démantèlement : aube année 2041.

Coût prévisionnel : 1 milliard d'euros.

Aube 2031 :

- Projet de création d'un technocentre avec création de 300 emplois avec transformation des ferrailles en lingots d'acier ;
- Coût prévisionnel : 300 M€
- Enquête publique en cours
- 3 recours administratifs déjà en cours

Par ailleurs, les services ENEDIS vont conduire une opération de coupes d'arbres sur le département haut-rhinois en raison de leur dangerosité des lignes **HTE (Haute Tension)**.

Sont concernés : les arbres et végétations situés à +/- 5 mètres des lignes électriques.

Les propriétaires des parcelles seront informés dans la mesure du possible.

4. PROJET DEPLACEMENT CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE (CAV) RUE DU STADE – REUNION ALTEMA DU 03/10/2024 – 04/2024

Ce point est présenté par monsieur le maire Joël HENNY.

Une nouvelle réunion préparatoire a eu lieu en mairie le jeudi 03 octobre 2024 à 14h00 avec monsieur Patrick THIRION, nouveau directeur financier et administratif de l'usine.

Une rencontre de tous les acteurs est organisée le mercredi 16 octobre prochain à 14h30 sur site, en raison d'un dysfonctionnement de communication ou de transmission interne des dossiers au sein de la société (départs-arrivées).

La vente des parcelles est fixée prévisionnellement au 1^{er} semestre 2025.

**Après débat,
le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

Accusé de réception en préfecture
068-216801571-20241010-JEBCM101024PV-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

- 1. PREND ACTE de l'encours du dossier ;**
- 2. PREND ACTE que ce dossier fera l'objet de délibérations ultérieures ;**
- 3. CHARGE le maire ou l'adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

5. LIBERATION – PREPARATION DU 80^{EME} ANNIVERSAIRE - 85/2024

5.1. Libération – réunion préparatoire 80^{eme} anniversaire du 24/09/2024

Ce point est présenté par madame l'adjointe au maire Laurence RITZENTHALER.

Une réunion regroupant des habitants traditionnellement investis dans l'accueil du 1^{er} RCP, les présidents de l'UNC et de la Croix du Moulin s'est tenue le mardi 24 septembre dernier à 20h00 – salle Saint Martin à JEBSHEIM.

Le thème portait sur un échange et des suggestions d'organisation du 80^{eme} anniversaire de la Libération de JEBSHEIM (festivités propres au village tout en étant intégrées dans la manifestation de grand envergure pilotée par COLMAR AGGLOMERATION).

L'idée d'organiser un bal populaire est lancée pour le samedi soir, avec décors et costumes de l'époque.

Musique style Glenn MILLER, Franck SINATRA, Charles TRENET, Duke ELLINGTON, Bing CROSBY, Vera LYNN...

Un membre de l'Amicale du 1^{er} RCP a proposé de se rendre disponible à titre gracieux, avec son épouse, pour une démonstration de danse de l'époque (étant tous deux professeurs de danse).

Une réunion avec les maires d'URSCHENHEIM et de WIDENSOLEN est fixée au mardi 22 octobre à 11h00 en mairie.

Une 2^{eme} réunion avec le groupe d'habitants est fixée au jeudi 24 octobre à 20h00.

5.2. Défilé de la Liberté – réunion préparatoire du 28/09/2024

Ce point est présenté par madame l'adjointe au maire Laurence RITZENTHALER.

La réunion s'est tenue le samedi 28 septembre dernier à 8h00 – salle de la mairie de COLMAR.

Points entre autres évoqués : Coordination des participants, logistique et sécurité sur la période concernée par les festivités, communication intercommunale, animations et stands au parc des expositions de COLMAR.

Le stand de JEBSHEIM pourrait être agrémenté par des mannequins et autres matériels/équipements à recevoir de la part de l'Officier Tradition du 1^{er} RCP de PAMIERS. Un appel à bénévoles sera également lancé pour la tenue du stand (environ 20 m2).

Les écoliers des classes de l'élémentaire, des collèges ou lycéens seront attendus, sur l'ensemble des stands et des expositions, du vendredi au lundi pour des visites qui leurs seraient particulièrement dédiées.

6. JOURNEE CITOYENNE DU 05/10/2024 – BILAN - 86/2024

Accusé de réception en préfecture
068-216801571-20241010-JEBCM101024PV-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

Ce point est présenté par madame l'adjointe au maire Laurence RITZENTHALER.

Nombre approximatif des participants : 120 personnes (enfants y compris).

Noyaux de fidèles depuis 5 ans.

Remerciements aux conseillers pour leur engagement à la bonne organisation et réussite de cette nouvelle édition.

Des propositions de nouveaux chantiers ont émergé pour 2025.

7. DSP PERISCOLAIRE – 87/2024

7.1. Composition DSP : précision

Ce point est présenté par monsieur le maire Joël HENNY.

Par courrier du 18 septembre 2024, le Pôle départemental de la commande publique sollicite une régularisation de la composition de la Commission DSP.

La CDSP doit être composée du maire ou de son représentant, et par trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Total des membres CDSP : le maire + 3 titulaires + 3 suppléants.

Composition de la CDSP actuelle :

Membres à voix délibérative :

| Nom et prénom | Qualité | Titulaire (T) ou Suppléant (S) |
|-----------------------|------------------------|--------------------------------|
| HENNY Joël | Maire | T |
| RIVET Pascal | Maire adjoint | T |
| HABERKORN Raymond | Maire adjoint | T |
| RITZENTHALER Laurence | Maire adjointe | T |
| HUG Régine | Conseillère municipale | T |
| OBERLIN Elise | Conseillère municipale | S |

Membres à voix consultative :

| Nom et prénom | Qualité |
|--------------------|------------------|
| BOEGLIN Thierry | Comptable public |
| DREET du Grand Est | Directeur |

Seuls les membres titulaires doivent siéger.

Accusé de réception en préfecture
068-216801571-20241010-JEBCM101024PV-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

Les services préfectoraux demandent la régularisation de la CDSP avec nouvelle désignation et élection complémentaires pour le siège vacant, par voie suivante :

- Pour la liste majoritaire : 1 titulaire à supprimer et 1 suppléant à ajouter
- Pour la liste minoritaire : 1 suppléant à ajouter

Il est spécifié que cette demande ne remet pas en cause la légalité de la procédure DSP qui a été engagée et finalisée par la signature de la convention DSP s'y rapportant.

**Après débat,
le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- 1. PREND ACTE des observations des services du pôle départemental de la commande publique du Haut-Rhin ;**
- 2. DECIDE DE MODIFIER la composition de la CDSP comme suit :**

Président : HENNY Joël, maire

Titulaires : RIVET Pascal, HABERKORN Raymond et HUG Régine

Suppléants : OBERLIN Elise, RITZENTHALER Laurence et KLOEPFER Jean-Claude

- 3. CHARGE le maire ou l'adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération**

7.2. Avenant N°1 relatif à la notion de laïcité

Ce point est présenté par monsieur le maire Joël HENNY.

Par courrier du 18 septembre 2024, le Pôle départemental de la commande publique sollicite l'annulation de l'article 3 du contrat de DSP **afin d'y ajouter la clause relative au respect de la laïcité, conformément aux dispositions de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021.**

Les autres termes et articles de la convention sont conformes à la réglementation en vigueur.

Il est spécifié que cette demande ne remet pas en cause la légalité de la procédure DSP qui a été engagée et finalisée par la signature de la convention DSP s'y rapportant.

**Après débat,
le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- 1. PREND ACTE des observations des services du pôle départemental de la commande publique du Haut-Rhin ;**
- 2. ANNULE ET REMPLACE les termes de l'article 3 de la convention DSP comme sollicité ;**
- 3. CHARGE le maire ou l'adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

8. CIMETIERE COMMUNAL : REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR – 88/2024

Accusé de réception en préfecture
068-216801571-20241010-JEBCM101024PV-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

Ce point est présenté par monsieur l'adjoint au maire Raymond HABERKORN.

Pour faire suite à la nouvelle grille tarifaire adoptée par délibération du 12/09/2024, le Règlement Intérieur du cimetière doit faire l'objet d'une actualisation, notamment en matière de :

- Droit à sépulture : Autorisation à titre exceptionnel d'inhumer une personne ne répondant pas aux critères communs, mais démontrant des liens d'affection particuliers avec le village de JEBSHEIM ;
- Columbariums : Suppression de la durée de 50 ans pour le 1^{er} columbarium et ajout du nouveau columbarium
- Délais d'inhumation : Passage de 6 jours après décès à 14 jours (décret du 10/07/2024)
- Reprise des concessions en état d'abandon. Passe de 3 ans à 1 an article L2223-17 du code général des collectivités territoriales du 21/02/2022

Par ailleurs, un travail d'information de reprise/renouvellement de concessions est en cours.

Une information spécifique sera apposée (affichette) sur les tombes concernées à compter de fin octobre.

Cette démarche permettra aux descendants ou des familles lors de leur venue ou entretien des tombes pendant la période de la Toussaint, de se faire connaître ensuite en mairie pour les démarches nécessaires au renouvellement ou de renoncement aux contrats de concession.

**Après débat,
le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

1. DECIDE DE MODIFIER le Règlement Intérieur du cimetière à compter de la présente délibération ;

2. CHARGE le maire ou l'adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.

9. ORGANISATION DE LA FETE DES SENIORS – 89/2024

Ce point est présenté par madame l'adjointe au maire Laurence RITZENTHALER.

La fête des Aînés aura lieu le dimanche 24 novembre 2024 à partir de 12h00.

La distribution des invitations aura lieu, normalement, aux alentours des 24-26 octobre prochains.

Madame RITZENTHALER demande aux conseillers de remplir rapidement le tableau de présence.

Possibilité d'offrir un service de « taxi de proximité » suivant les demandes des aînés ou difficultés de se rendre par leurs propres moyens à cette fête.

Des soirées « décorations » sont à programmer les mercredis soirs (préférentiel).

Madame RITZENTHALER informera les conseillers du planning définitif de ces festivités.

11.3. LOT N°05 – Avenant N°1 Plâtrerie faux plafond Société BUECHER

Motifs : incidences d'une modification de la consistance des prestations suivantes

Moins-value pour position 5.6 supprimée au marché de base : Baffles acoustiques suspendues

| | | |
|---|--------------|-----------------------|
| Marché initial | 18/11/2022 | 48 543,05 € H.T |
| Avenant 1 | présent acte | - 2 033,80 € HT |
| Nouveau montant total du marché | | 46 509,25 € HT |
| Soit une incidence financière sur le fondement de l'article R.2194-8 CCP | | -4,19 % |

11.4. LOT N°10 - Avenant N°1 Chauffage ventilation sanitaire Société LIEBERMANN

Motifs : incidences d'une modification de la consistance des prestations suivantes

Plus-value pour 5 robinets supplémentaires décroissant

Plus-value pour clapets coupe-feu supplémentaires dans la buanderie à la demande du bureau de contrôle

Plus-value pour modification des entrées d'air auto-régulantes en façade et au-dessus de la porte WC sport Hommes et de la porte WC sportifs Femmes

Moins-value au marché entrées d'air autorégulables dans les menuiseries

| | | |
|---|--------------|------------------------|
| Marché initial | 06/03/2023 | 139 024,02 € H.T |
| Avenant 1 | présent acte | 3 222,63 € HT |
| Nouveau montant total du marché | | 142 246,65 € HT |
| Soit une incidence financière sur le fondement de l'article R.2194-8 CCP | | +2,32 % |

11.5. LOT N°12 – Avenant N°3 Terrassement VRD aménagements extérieurs Société TP SCHMITT

Motifs : incidences d'une modification de la consistance des prestations suivantes

Moins-value au marché de base : Démolition des dallages extérieurs Réseaux assainissement repérage par vidéo et réception des réseaux par vidéo, fondation pour candélabre

Plus-value au marché global : Transport, fourniture et mise en place de sable concassé rouge

Dressement de terre végétale Réemploi des terres végétales Cheminement podotactile

| | | |
|---|--------------|------------------------|
| Marché initial | 24/11/2022 | 80 198,50 € H.T |
| Avenant 1 | 23/11/2023 | 24 690,85 € HT |
| Avenant 2 | 13/03/2024 | 7 534,60€ HT |
| Avenant 3 | présent acte | 3 599,00 € HT |
| Nouveau montant total du marché | | 116 022,95 € HT |
| Soit une incidence financière sur le fondement de l'article R.2194-8 CCP | | + 4,49 % |

**Après débat,
le Conseil Municipal
par 13 VOIX POUR
et 1 ABSTENTION (M. Jean-Claude KLOEPFER)**

Accusé de réception en préfecture
068-216801571-20241010-JEBCM101024PV-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

1. **PREND ACTE de l'ensembles des avenants au marché Travaux FRJM signés par monsieur le maire dans le cadre de ses délégations ;**
2. **PREND ACTE que ce dossier fera l'objet de délibérations ultérieures notamment pour les prestations de la société BUECHER avant le paiement du Décompte Général Définitif ;**
3. **PREND ACTE que les montants sont inscrits au Budget en section d'investissement – dépenses à l'article 2313 « travaux de constructions en cours » - lignes imprévus ;**
4. **CHARGE le maire ou l'adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération**

12. TRAVAUX FRJM – AVENANTS A APPROUVER – 92/2024

Ces points sont présentés par monsieur le maire Joël HENNY

RAPPEL : Par délibération Point n°7/2020 du 11062020, le maire a délégation pour signer les avenants aux marchés de +/- 5% maximum.

12.1. Maîtrise d'œuvre - Avenant N°2 Cabinet BLEU CUBE

Motifs : Nouvelles prestations suite aux demandes complémentaires du maître d'ouvrage + délais de gestion DET/OPC suite à retard d'une entreprise

| | | |
|---|--------------|-----------------------|
| Marché initial | 06/03/2023 | 57 300,00 € H.T |
| Avenant 1 | 23/06/2022 | 17 195,56 € HT |
| Avenant 2 | présent acte | 7 853,77 € HT |
| Nouveau montant total du marché | | 82 349,33 € HT |
| Soit une incidence financière sur le fondement de l'article R.2194-8 CCP | | +10,54 % |

12.2 LOT N°07 – Avenant N°1 Menuiserie bois-Signalétique Société FLEITH

Motifs : incidences d'une modification de la consistance des prestations suivantes

Moins-value pour position 7.2 et 7.3.

Plus-value pour remplacement plaques et création trappe de visite et coupe-feu, patères

| | | |
|---|--------------|-----------------------|
| Marché initial | 18/11/2022 | 24 184,20 € H.T |
| Avenant 1 | présent acte | - 4 218,20 € HT |
| Nouveau montant total du marché | | 19 966,00 € HT |
| Soit une incidence financière sur le fondement de l'article R.2194-8 CCP | | -17,45 % |

12.3. LOT N°08 - Avenant N°1 Peinture Société MSP

Motifs : incidences d'une modification de la consistance des prestations suivantes

Moins-value pour positions 8.2.2 / 8.2.3 et 8.4 : peinture bois sur porte, sur plafond, et vernis incolore supprimées au marché de base

| | | |
|---|--------------|----------------------|
| Marché initial | 18/11/2022 | 9 514,10 € H.T |
| Avenant 1 | présent acte | - 1 535,60 € HT |
| Nouveau montant total du marché | | 7 978,50 € HT |
| Soit une incidence financière sur le fondement de l'article R.2194-8 CCP | | -16,14 % |

12.4. LOT N°11 - Avenant N°1 Electricité Société EXHELIA

Motifs : incidences d'une modification de la consistance des prestations suivantes

Plus-value pour protection alim tondeuse, protection tableau pompe de relevage, protection alim coffre éclairage stade

Plus-value pour distribution canalisation électrique suivant devis

Plus-value pour appareils d'éclairage : spot led, ligne linéaire led, bandeau led

Plus-value pour appareillage : interrupteur, détecteurs mouvements

Plus-value pour Alarme incendie : raccordement diffuseurs sonores, câbles

Plus-value pour dépose et repose alimentation enterrée depuis ancien club house, vers alimentations nouveau club house

Moins-value au marché pos. Distribution canalisation électrique

Moins-value au marché pos. Précâblage TV : antenne et ampli de tête

| | | |
|---|--------------|-----------------------|
| Marché initial | 06/03/2023 | 47 422,14 € HT |
| Avenant 1 | Présent acte | 11 005,24 € HT |
| Nouveau montant total du marché | | 58 427,38 € HT |
| Soit une incidence financière sur le fondement de l'article R.2194-8 CCP | | +23,21 % |

**Après débat,
le Conseil Municipal
par 13 VOIX POUR
et 1 ABSTENTION (M. Jean-Claude KLOEPFER)**

- 1. APPROUVE l'ensemble des avenants présentés en séance ;**
- 2. AUTORISE le maire ou l'adjoint au maire à signer les avenants ;**
- 3. DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2024 en section d'investissement en dépenses - article 2313 « constructions en cours » - ligne imprévus ;**
- 4. PREND ACTE que ce dossier fera l'objet de délibérations ultérieures notamment pour les honoraires du MOE ;**
- 5. CHARGE le maire ou l'un des Adjointes au maire de signer tout document relatif à la présente délibération.**

13. GRILLES TARIFAIRES – 93/2024

Ces points sont présentés par monsieur le maire Joël HENNY.

Accusé de réception en préfecture
068-216801571-20241010-JEBCM101024PV-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

13.1. Révision générale 2024

La grille tarifaire 2022 n'est plus d'actualité au vu de la gestion des salles reprises par le conseil municipal.

Par ailleurs, il serait souhaitable de fixer un tarif « casse » uniformisé pour la vaisselle des deux salles (Lutz et Saint Martin).

Le document préparatoire à la discussion était joint à la note de synthèse.

**Après débat,
le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

1. DECIDE DE REPORTER ce point à une prochaine séance :

2. CHARGE le maire ou l'adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération

13.2. Fixation horaire activité « KRAV MAGA »

Le Groupe Sportif Aruzasu de HOLTZWIHR -PORTE DU RIED occupe la salle polyvalente pour l'activité « KRAV MAGA » de manière hebdomadaire.

La gestion des salles communales étant reprise par la Commune, il y a lieu de fixer un tarif horaire de location.

L'association de gestion avait établi un prix de location à 15,00€/heure.

Il est proposé de poursuivre et de maintenir ce taux horaire avec l'association utilisatrice.

**Après débat,
le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

1. DECIDE de suivre le principe de tarification géré par l'AGSC jusqu'au 30/06/2024 soit 15,00 €/heure pour l'activité « KRAV MAGA » ;

2. DECIDE de fixer le taux horaire à 15,00€/heure avec le Groupe Sportif Aruzasu de HOLTZWIHR -PORTE DU RIED association utilisatrice ;

3. DIT que les recettes seront inscrites au budget 2024 en section de fonctionnement en recettes à l'article 752 « locations » ;

4. CHARGE le maire ou l'adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.

13.3. Compteurs salle Saint Martin - Fixation montant fluides

Les utilisateurs des salles communales (hors associations locales) paient la consommation des fluides.

Il serait souhaitable d'instaurer cette disposition à la salle Saint Martin, aux mêmes conditions.

**Après débat,
le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- 1. DECIDE D'INSTAURER une tarification pour les consommations des fluides de la salle Saint Martin (hors associations locales) à compter de la présente délibération ;**
- 2. DIT que les critères de tarification seront identiques à ceux pratiqués lors des locations de la salle polyvalente ;**
- 3. DIT que les recettes seront inscrites au budget 2024 en section de fonctionnement en recettes à l'article 70878 « remboursements divers » ;**
- 4. CHARGE le maire ou l'adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

13.4. Salon du Beaujolais Nouveau : Tarif de location à définir

Jusqu'en 2022, le salon du Beaujolais nouveau se tenait dans la salle Lutz.

En 2023, en raison d'une location collatérale, le salon du Beaujolais nouveau a été délocalisé dans la salle Saint Martin pour 3 jours.

Montant de la location versée par le Domaine du Guelet à l'AGSC : 500 € (location) + 39€ (fluides+ménage) soit 539,00 €

La propriétaire du Domaine du Guelet sollicite à nouveau la salle Saint Martin pour l'édition 2024.

La salle Saint Martin n'est plus louée pour les manifestations ou locations de personnes privées extérieures.

**Après débat,
le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- 1. DECIDE DE STATUER sur la demande de location extérieure pour la période du 21 novembre au 23 novembre 2024 inclus ;**
- 2. DECIDE D'APPROUVER la location de la salle Saint Martin pour ce type de manifestations ;**
- 3. DECIDER DE FIXER un tarif de location pour ce type de manifestations ;**
- 4. DIT que les recettes seront inscrites au budget 2024 en section de fonctionnement en recettes aux articles 70878 « remboursements divers » ou 7083 « locations diverses autres qu'immeubles » et 752 « revenus des immeubles » ;**
- 5. CHARGE le maire ou l'adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

13.5. Exposition Canari Club : Tarif de location à confirmer

En date du 16 février 2024, le Canari Club Colmar souhaitait louer la salle polyvalente du 28/10 au 04/11/2024 pour l'exposition ornithologique.

S'ajoutait la salle Lutz sera bien disponible du lundi 28/10 au jeudi 31/10 inclus.

Par réponse électronique du 16/02/2024, l'AGSC de JEBSHEIM avait proposé un tarif de la location pour la période indiquée à 3 500 €, augmenté des charges (gaz et électricité au prorata des consommations du club).

Le Canari Club Colmar avait accepté ce tarif par retour de courriel en date du 21 février 2024.

Les locations étant devenues communales, il est proposé de maintenir ce prix de location pour la manifestation à venir.

**Après débat,
le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

1. DECIDE DE CONFIRMER le tarif de location pour un montant de 3 500 € au titre de la location des salles polyvalente et Lutz au Canari Club Colmar pour la période précitée ;

2. Dit que les recettes seront inscrites au budget 2024 en section de fonctionnement en recettes aux articles 70878 « remboursements divers » ou 7083 « locations diverses autres qu'immeubles » et 752 « revenus des immeubles » ;

3. CHARGE le maire ou l'adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.

14. ASSOCIATIONS LOCALES – SUBVENTIONS 2024 - ATTRIBUTIONS DEFINITIVES – 94/2024

Ce point est présenté par monsieur le maire Joël HENNY.

Des élus ne participeront ni au débat ni au vote au vu de leurs fonctions ou parentés au sein d'associations.

Par délibération Point n°11.1-28/2024 du 04 avril 2024, le conseil municipal avait consolidé les critères d'attribution des subventions aux associations locales jusqu'à la fin du mandat électif soit mars 2026, hors cas d'urgence ou de nécessité impérieuse.

Il s'agit maintenant de se prononcer sur les montants définitifs à verser par association, aux fins de mandatement avant le 06/12/2024.

Le tableau des critères avec indication du montant prévisionnel total par association a été joint pour mémoire à la note de synthèse.

Une vérification s'impose au niveau des manifestations organisées par les associations ; notamment en ce qui concerne l'APP Passion Pêche.

Monsieur le conseiller municipal Jean-Claude KLOEPFER, président de l'association « Ville marraine & Devoir de mémoire » indique que le nom de ladite association est erroné en raison d'une modification de l'intitulé (suite à AG extraordinaire puis AG ordinaire).

Monsieur le maire sollicite à nouveau monsieur KLOEPFER, pour la transmission des statuts actualisés de son association.

Accusé de réception en préfecture
OSF-246891571-20241010-JEBCM101D24PV-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

Cette transmission étant refusée pour le moment, monsieur le maire indique que le nom de l'association restera identique dans le tableau général des subventions tant que ladite réception de ce document sera absente en mairie.

SUBVENTIONS ANNEE 2024 - ATTRIBUTION DEFINITIVE

Article budgétaire 65748

| ASSOCIATIONS | SOCLE DE BASE | AIDE A LA COMPETITION | | FETE MUSIQUE | FESTIVITES ORGANISEES PAR ASSOCIATION | MONTANT DEFINITIF 20 A VERSER |
|--|------------------|--|--------------------|-----------------|--|-------------------------------------|
| | | niveau régional | Niveau national | | | |
| APP "Passion Pêche" | 150.00 | | | 100.00 | 100.00 | 350.00 |
| CAISSE AMICALE ECOLE | 750.00 | subvention forfaitaire année 2024 : 750,00 € | | | | 750.00 |
| CLUB AMICAL 3EME AGE | 300.00 | subvention forfaitaire année 2024 : 300,00 € | | | | 300.00 |
| CONCORDIA (Musique La) | 150.00 | | | 100.00 | 100.00 | 350.00 |
| CORMORANS de Jepsheim | 150.00 | | | 100.00 | | 250.00 |
| CROIX du MOULIN | 150.00 | | | | | 150.00 |
| DONNEURS de SANG | 150.00 | | | 100.00 | 100.00 | 350.00 |
| DOUBLE CROCHE | 150.00 | | | 100.00 | 100.00 | 350.00 |
| FERS DE LANCE | 150.00 | | | 100.00 | | 250.00 |
| FOOTBALL CLUB JEPSHEIM MUNTZENHEIM | 150.00 | | | 100.00 | 100.00 | 350.00 |
| GYMNASTIQUE (Association) | 150.00 | | | 100.00 | | 250.00 |
| JSP (Amicale) | 150.00 | 200.00 | 300.00 | 100.00 | 100.00 | 850.00 |
| MAZAVA LOHA | 150.00 | | | 100.00 | 100.00 | 350.00 |
| P'TITS JEBS (Les) | 150.00 | | | 100.00 | 100.00 | 350.00 |

| | | | | | | |
|------------------------------------|--------|--------|--|--------|--------|--------|
| SPV (Amicale) | 150.00 | 200.00 | | 100.00 | 100.00 | 550.00 |
| UNC | 150.00 | | | | | 150.00 |
| VILLE MARRAINE & DEVOIR DE MÉMOIRE | 150.00 | | | | | 150.00 |
| VOLLEY LOISIRS | 150.00 | | | 100.00 | 100.00 | 350.00 |

Accusé de réception en préfecture
068-216801571-20241010-JEBCM101024PV-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

MONTANT GENERAL A VERSER ANNEE 2024

6 450.00 €

**Après débat,
le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- 1. DECIDE DE FIXER les montants définitifs de subvention à verser par association inscrite sur le tableau du 04/04/2024 selon la liste qui sera annexée à la présente délibération ;**
- 2. DEMANDE que le montant à verser à l'APP Passion Pêche soit vérifié avant envoi définitif de la présente délibération et du tableau annexe aux services du contrôle de la légalité ;**
- 3. DIT que le montant est inscrit au Budget 2024 en dépenses de fonctionnement à l'article 65748 « subventions aux associations et autres personnes de droit privé » ;**
- 4. CHARGE le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

15. SPA COLMAR ET ENVIRONS - SUBVENTION 2024 – 95/2024

Ce point est présenté par monsieur le maire Joël HENNY.

Par délibération Point n°5 du 28/10/2021, le conseil municipal avait décidé de verser une subvention au profit de la fourrière animale de la SPA de COLMAR pour l'année 2021 à hauteur de 600 €.

Monsieur le maire avait entériné ce partenariat.

Par délibération Point n°8-86/2023 du 23 novembre 2023, le conseil municipal avait décidé de verser une subvention au profit de la fourrière animale de la SPA de COLMAR pour l'année 2023 à hauteur de 300 €.

Il est proposé de verser 300 € à la fourrière animale de la SPA de COLMAR pour 2024.

En effet, le budget de la SPA de COLMAR est uniquement constitué de dons, de subventions ou de mécénats.

**Après débat,
le Conseil Municipal**

à l'unanimité des membres présents ou représentés

Accusé de réception en préfecture
068726801571-20241010-JEBCM101024PV-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

1. **DECIDE DE VERSER une subvention au profit de la fourrière animale de la SPA de COLMAR pour l'année 2024 ;**
2. **DECIDE DE FIXER le montant de la subvention à 300 € (trois cents euros) ;**
3. **DIT que la dépense sera inscrite au Budget 2024 en section de fonctionnement à l'article 65748 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » ;**
4. **CHARGE le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

16. ACTES D'URBANISME : ENCOURS DOSSIERS D'INSTRUCTION - 96/2024

Ce point est présenté par monsieur le maire Joël HENNY.

L'état des dossiers en cours d'instruction est commenté en séance.

17. INFOS ET DIVERS – 97/2024

17.1. SIS 68 – Rencontre Capitaine RAPIOR le vendredi 11/10/2024

17.2. Conseil d'Ecole le mardi 15/10/2024 à 18h00 – salle Lutz

17.3. Association « Fers de lance » : AG le mardi 15/10/2024 à 20h00 – salle Saint Martin

17.4. Commission communications le mardi 22/10/2024 à 18h30 – mairie

17.5. Plan de stationnement – marquage rue du Stade :

Optimisation des places de parking pour éviter l'anarchie notamment lors des matchs de football ou des utilisations de la salle polyvalente.

80 places créées en épi dont 2 PMR (Personnes à Mobilité Réduite), avec sens de circulation.

17.6. Travaux FRJM – Subvention CeA 100 000 € au titre du Fonds Communal Alsace

17.7. Itinéraire cyclable JEBSHEIM-GRUSSENHEIM – Lancement consultation MOE

17.8. La distribution du Jeb's & Vous ainsi que le flyer pour le bal populaire est décalé à la mi-décembre.

17.9. la cérémonie des Vœux 2025 est décalée au vendredi 24/01/2025

17.10. Salle polyvalente : visite société SCHOENENBERGER le lundi 14/10/2024 à 16h00 pour diagnostic au niveau de la toiture pour cause de fuites récurrentes lors des fortes pluies

17.11. Réunions du conseil municipal :

- jeudi 14 novembre 2024 à 20h00 – salle Saint Martin

- jeudi 12 décembre 2024 à 20h00 – salle Saint Martin

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne prenant plus la parole, le maire lève la séance à 22H00.

Le Maire :
Joël HENNY



Séance du 10 OCTOBRE 2024

Accusé de réception en préfecture
068-216801571-20241010-JEBCM101024PV-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

| | |
|---|---------|
| 1. Désignation d'un secrétaire de séance..... | 81/2024 |
| 2. Approbation de la séance du 12 septembre 2024..... | 82/2024 |
| 3. Communications..... | 83/2024 |
| 3.1. Sortie élus- agents du 14/09/2024 | |
| 3.2. SCoT – réunion du comité syndical du 17/09/2024 | |
| 3.3. Réunions COLMAR AGGLOMERATION | |
| 3.3.2. Bureau - réunion du 19/09/2024 | |
| 3.3.3. Conseil Communautaire – réunion du 03/10/2024 | |
| 3.5. Pôle Ried Brun : réunion du comité syndical du 24/09/2024 | |
| 3.6. Fête de la Saint Michel – Aérodrome Colmar du 29/09/2024 | |
| 3.7. TeA (ex-syndicat d'électricité) – Visite de la centrale de FESSENHEIM | |
| 4. Projet déplacement conteneurs d'apport volontaire (cav) rue du stade – Réunion ALTEMA du 03/10/2024 | 84/2024 |
| 5. Libération – Préparation du 80 ^{ème} anniversaire..... | 85/2024 |
| 5.1. Libération – réunion préparatoire 80 ^{ème} anniversaire du 24/09/2024 | |
| 5.2. Défilé de la Liberté – réunion préparatoire du 28/09/2024 | |
| 6. Journée Citoyenne du 05/10/2024 – Bilan..... | 86/2024 |
| 7. DSP Périscolaire | |
| 7.1. Composition DSP : précision | |
| 7.2. Avenant N°1 relatif à la notion de laïcité | |
| 8. Cimetière communal : Révision du Règlement Intérieur..... | 87/2024 |
| 9. Organisation de la Fête des Séniors..... | 88/2024 |
| 10. Organisation de la St Nicolas..... | 89/2024 |
| 11. Travaux FRJM – Avenants signés dans le cadre des délégations du maire..... | 90/2024 |
| 11.1. LOT N°03 - Avenant N°1 Etanchéité Zinguerie Bardage Société GALOPIN | |
| 11.2. LOT N°04 - Avenant N°1 Menuiserie extérieure aluminium serrurerie Société KLEINHENNY | |
| 11.3. LOT N°05 – Avenant N°1 Plâtrerie faux plafond Société BUECHER | |
| 11.4. LOT N°10 - Avenant N°1 Chauffage ventilation sanitaire Société LIEBERMANN | |
| 11.5. LOT N°12 – Avenant N°3 Terrassement VRD aménagements extérieurs Société TP SCHMITT | |
| 12. Travaux FRJM – Avenants à approuver..... | 91/2024 |
| 12.1. Maîtrise d'œuvre - Avenant N°2 Cabinet BLEU CUBE | |
| 12.2 LOT N°07 – Avenant N°1 Menuiserie bois-Signalétique Société FLEITH | |
| 12.3. LOT N°08 - Avenant N°1 Peinture Société MSP | |
| 12.4. LOT N°11 – Avenant N°1 Electricité Société EXHELIA | |

Accusé de réception en préfecture
068-216801571-20241010-JEBCM1902/2024
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

| | |
|---|---------|
| 13. Grilles tarifaires..... | 92/2024 |
| 13.1. Révision générale 2024 | |
| 13.2. Fixation horaire activité « KRAV MAGA » | |
| 13.3. Compteurs salle Saint Martin - Fixation montant fluides | |
| 13.4. Salon du Beaujolais Nouveau : Tarif de location à définir | |
| 13.5. Exposition Canari Club : Tarif de location à confirmer | |
| 14. Associations locales – Subventions 2024 - Attributions définitives..... | 93/2024 |
| 15. SPA Colmar et Environs - Subvention 2024..... | 94/2024 |
| 16. Encours actes d'urbanisme du 13/09 au 05/10/2024 inclus..... | 95/2024 |
| 17. Agenda prévisionnel des réunions..... | 97/2024 |
| 17.1. SIS 68 – Rencontre Capitaine RAPIOR le vendredi 11/10/2024 | |
| 17.2. Conseil d'Ecole le mardi 15/10/2024 à 18h00 – salle Lutz | |
| 17.3. Commission communications le mardi 22/10/2024 à 18h30 – mairie | |
| 17.4. Plan de stationnement – marquage rue du Stade | |
| 17.5. Réunion CM en NOVEMBRE (date à définir) | |

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de JEBSHEIM
Séance du 10 OCTOBRE 2024

Accusé de réception en préfecture
068-216801571-20241010-JEBCM101024PV-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception en préfecture : 23/10/2024

| Présence aux Délibérations | NOM, PRENOM, QUALITE | SIGNATURE | PROCURATION |
|---------------------------------------|---|---|--------------------|
| Tous les points | M HENNY Joël Maire | | |
| Tous les points | M RIVET Pascal Adjoint au maire | Excusé, Procuration à HENNY Joël | |
| Tous les points | M HABERKORN Raymond Adjoint au maire | | |
| Tous les points | Mme RITZENTHALER Laurence Adjointe au maire | | |
| Tous les points | M HUGLIN Michel Conseiller Municipal Délégué | | |
| Tous les points | M HUSSER Henri, Conseiller Municipal Délégué | | |
| Tous les points | M PEROTIN Stéphane Conseiller Municipal | | |
| Tous les points | M DELEPLANCQUE Guillaume Conseiller Municipal | | |
| Tous les points | Mme BAINA Caroline Conseillère municipale Déléguée | | |
| Tous les points | Mme PELLETIER Virginie Conseillère municipale | Excusée, procuration à Diane HÄSSIG | |
| Tous les points | Mme NEU Suzel Conseillère municipale | Absente, non excusée | |
| Tous les points | Mme OBERLIN Elise Conseillère municipale Déléguée | | |
| Tous les points | M. KLOEPFER Jean-Claude Conseiller Municipal | | |
| Tous les points | Mme HUG Régine Conseillère municipale | Excusée, procuration à Laurence RITZENTHALER | |
| Tous les points | Mme HASSIG Diane Conseillère municipale | | |

Accusé de réception en préfecture
068-216801571-20241010-JEBCM101024PV-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024